

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Objet	Décision
2024 05	Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2024	APPROBATION
2024 06	Débat d'orientations budgétaires 2024	APPROBATION
2024 07	Convention à conclure avec FIBRE44 pour l'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques	APPROBATION

Le Maire
Jean-Louis THAUVIN



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'JL' followed by a horizontal line.

Commune de

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mars s'est réuni à la salle de la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire
Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Adjoints
Eliane COSTE, Régis LOUIS Conseillers Municipaux délégués
Charlotte BOULAIS, Jean-Pierre VIAUD, Hervé LEZORAY, Isabelle MALLE, Chrystèle REVILLER, Mikael LE BRIS, Peggy RINALDI, Alexandre CAILLON, Sébastien LAUNAY, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Patrice BOUSSAUD, pouvoir à Charlotte BOULAIS Eric VALBOUSQUET, pouvoir à Régis LOUIS Géraldine MEIGNEN, pouvoir à Jean-Louis THAUVIN Elisabeth MORICET, pouvoir à Eliane COSTE Eddy SIMON, pouvoir à Jean-Pierre VIAUD	ABSENTS EXCUSES : Yann CAILLON, Marie-Thérèse OUISSE, Richard GREGOIRE, Kévin GUINE
---	--

Nombre de Conseillers :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 20

Secrétaire de séance : Roger GUYON

Délibération n°05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2024

Vu l'article 24 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal est soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 8 février 2024.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Louis THAUVIN



Accusé de réception en préfecture
044-214400251-20240321-2024-05-01E
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Commune de

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mars s'est réuni à la salle de la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire
Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Adjoints
Eliane COSTE, Régis LOUIS Conseillers Municipaux délégués
Charlotte BOULAIS, Jean-Pierre VIAUD, Hervé LEZORAY, Isabelle MALLE, Chrystèle REVILLER, Mikaël LE BRIS, Peggy RINALDI, Alexandre CAILLON, Sébastien LAUNAY, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :	ABSENTS EXCUSES :
Patrice BOUSSAUD, pouvoir à Charlotte BOULAIS Eric VALBOUSQUET, pouvoir à Régis LOUIS Géraldine MEIGNEN, pouvoir à Jean-Louis THAUVIN Elisabeth MORICET, pouvoir à Eliane COSTE Eddy SIMON, pouvoir à Jean-Pierre VIAUD	Yann CAILLON, Marie-Thérèse OUISSE, Richard GREGOIRE, Kévin GUINE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 20

Secrétaire de séance : Roger GUYON

Délibération n°06

Débat d'orientations budgétaires 2024

Aux termes de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en Conseil Municipal par le Maire. Ce rapport donne lieu à un débat, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport a été présenté en commission des finances le 22 février 2024.

Il est demandé aux Elus de s'exprimer sur les orientations budgétaires proposées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, atteste de la tenue du débat.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Louis THAUVIN




Accusé de réception en préfecture
044-2144002351-20240402-2024-06-DE
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Commune de Campbon

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 mars s'est réuni à la salle de la Préverie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THAUVIN, Maire.

PRESENTS : THAUVIN Jean-Louis, Maire

Valérie BARILLAU, Roger GUYON, Martine GALLERAND, Adjointes

Eliane COSTE, Régis LOUIS Conseillers Municipaux délégués

Charlotte BOULAIS, Jean-Pierre VIAUD, Hervé LEZORAY, Isabelle MALLE, Chrystèle REVILLER, Mikaël LE BRIS, Peggy RINALDI, Alexandre CAILLON, Sébastien LAUNAY, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :	ABSENTS EXCUSES :
Patrice BOUSSAUD, pouvoir à Charlotte BOULAIS	Yann CAILLON, Marie-Thérèse OUISSE,
Eric VALBOUSQUET, pouvoir à Régis LOUIS	Richard GREGOIRE, Kévin GUINE
Géraldine MEIGNEN, pouvoir à Jean-Louis THAUVIN	
Elisabeth MORICET, pouvoir à Eliane COSTE	
Eddy SIMON, pouvoir à Jean-Pierre VIAUD	

Nombre de Conseillers :

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 20

Secrétaire de séance : Roger GUYON

Délibération n°07

Convention à conclure avec FIBRE44 pour l'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques

FIBRE44 s'est vu attribuer, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence portée par Le Département de la Loire Atlantique, une convention de délégation de service public d'une durée de 30 ans à compter du 7 Juillet 2020 aux termes de laquelle FIBRE44 doit réaliser une partie du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit de la Loire Atlantique et exploiter l'ensemble du Réseau déployé.

FIBRE44 doit notamment procéder à l'installation, à l'exploitation et/ou à la maintenance d'équipements ou de câbles de communications électroniques en fibre optique. Afin d'établir et/ou d'exploiter le réseau de communications électroniques à très haut débit, FIBRE44 s'est rapproché de la Commune de CAMPBON afin d'obtenir l'autorisation d'implanter et/ou d'entretenir des Equipements sur sa propriété. Il s'avère donc nécessaire de passer une convention pour l'autorisation des travaux, des droits d'usage et des droits de passage pour l'installation de ces équipements. Cette convention définit expressément les emplacements concernés, les conditions d'exécution des travaux, le montant de redevance d'occupation.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention entre la Commune et FIBRE44 d'autorisation de travaux, de droit d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

Accusé de réception en préfecture
044-214400251-20240402-2024-07-0E
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention avec FIBRE44 pour l'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Pour extrait conforme
Le Maire
Jean-Louis THAUVIN



The image shows a blue circular official stamp. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE CAMBEON" at the top and "44750" at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
044-214400251-20240402-2024-07-0E
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024